

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2009

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs SALLIOU P. (Maire) - LE FOLL M. – DEREAT JY. DURAND A. – FREMONT L. - HENRY B. -. (Adjoints) – ANGER M. – BOULANGE F. - CREEL G. - GUENNIC MT. – JACOB JL. – JONET S. - LE GUILLOU G. - LE VEZOUET JP. – MABIN B. – MORICE Y.

ABSENTS EXCUSES :

M. MORISSEAU M. qui donne pouvoir à M. HENRY B.
Mme RINFRAY B. qui donne pouvoir à Mme DURAND A.
Mme THOMAS D. qui donne pouvoir à M. SALLIOU P.

ABSENTS :

M. LE BAIL J.
M. LE ROUX P.
Mlle MARTIN E.

Avant de débiter la séance de conseil municipal, M. Jacques LE GOUX nouveau policier municipal se présente. Il est le premier policier communautaire. Il a été recruté par la Communauté de Communes et son poste est financé par celle-ci. Il explique ses principales missions : prévention, sécurité publique, tranquillité publique. Au niveau de la commune de PABU, il intervient tout particulièrement au niveau des vacances funéraires.

M. Aimé DAGORN, Président de la Communauté de Communes également présent remercie particulièrement M. Pierre SALLIOU de l'avoir convié au conseil afin de procéder à une présentation du rapport d'activité générale de Guingamp Communauté. Il remercie également M. Loïc FREMONT, Vice Président pour son excellent travail au service de la Communauté de Communes.

I Guingamp Communauté – Rapports annuels 2008

M. Aimé DAGORN présente le rapport d'activité générale. La Communauté de Communes emploie actuellement 70 agents (62 agents en 2007). Il explique que le conseil communautaire est passé de 24 à 31 membres, puis à 30 à la suite du résultat du dernier recensement, à savoir 1 délégué/800 habitants et 9 Vice Présidents.

M. Bernard HENRY présente le rapport concernant la piscine. Il faut noter une fréquentation en hausse, la création d'un poste de directrice.

Pour l'école de musique, M. Aimé DAGORN précise que l'effectif est en hausse. M. Benoit PRUAL intervient également dans les écoles primaires.

En ce qui concerne le service enfance jeunesse, M. Aimé DAGORN souligne l'augmentation des dépenses. Cette augmentation s'explique à cause du fonctionnement sur 2 sites : Crèche Pinocchio à Guingamp et maison de l'enfance à Ploumagoar.

En matière de développement économique, M. Aimé DAGORN précise que la Communauté de Communes poursuit une politique d'acquisitions de terrains.

Pour l'accueil des gens du voyage, M. Aimé DAGORN explique que la Communauté de Communes cherche actuellement un terrain pour accueillir temporairement des caravanes pour y installer au maximum 8 caravanes. Le dossier est en cours.

M. Aimé DAGORN déclare que suite à un contrôle de la chambre régionale des comptes, la situation financière de la Communauté de Communes n'attire pas d'observations particulières.

M. Gérard CREEL présente le rapport concernant le service de collecte des déchets. Actuellement 3 camions assument la collecte des ordures ménagères, et un camion supplémentaire reste en réserve. Il faut constater une baisse des tonnages collectés. Cette diminution peut s'expliquer par l'instauration de la collecte sélective et la crise économique.

En ce qui concerne le service de l'eau, M. Gérard CREEL note une consommation stable.

M. Gérard CREEL explique que la Communauté de Communes gère également le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

II Guingamp Communauté– Modification de la compétence « développement économique » dans les statuts et convention avec les communes.

M. Loïc FEMONT fait part que Guingamp Communauté demande aux 6 communes du territoire de modifier les statuts en ce qui concerne la compétence développement économique, à savoir :

- Création ou extensions de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques
- Aménagement, entretien et gestion des zones d'activités créées sous maîtrise d'ouvrage communautaire y compris la voirie à savoir :
 - ZI de Bellevue,
 - Parc d'activités de Runanvizit,
 - Parc d'activités de Pont Nevez
 - Extension est de la zone de Kerhollo
 - Extension Ouest de la zone d'activité de Kergré
 - Parc d'activités de Kérizac
 - Zone du Restmeur
- Construction et gestion d'immobilier d'entreprise
- Actions de développement économique.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette nouvelle compétence.

III Guingamp Communauté– Désignation d'un représentant de la commune à la commission d'accessibilité intercommunale

M. Pierre SALLIOU explique que par délibération du 4 juin 2009, le conseil communautaire a décidé la création d'une commission intercommunale d'accessibilité. Le bureau municipal a désigné M. Marcel LE FOLL, adjoint chargé des travaux. M. Pierre SALLIOU demande s'il y a d'autres candidats. A l'unanimité, le conseil municipal désigne M. Marcel LE FOLL à cette commission.

IV Budget Commune 2009 Décision modificative N°1

M. Marcel LE FOLL fait part que les travaux du programme voirie 2009 vont démarrer avant la fin de l'année. Les crédits ne sont pas suffisants avant le vote du prochain budget. Il est nécessaire de prévoir des opérations à savoir :

c/020 Dépenses imprévues d'investissement	- 30 000 €
c/2315 opération 013 voirie	+ 30 000 €

A l'unanimité, le conseil municipal approuve ces opérations.

V Eclairage public – rénovation des commandes et remplacement des horloges.

M. Marcel LE FOLL explique que suite à notre demande le Syndicat Départemental d'Electricité a fait une étude concernant le remplacement des horloges et la rénovation des commandes sur la commune. Le coût s'élève à :

- Horloges 10 200 €TTC
- Commandes 7 300 €TTC

La participation s'élèverait à 60 % du coût TTC des travaux. A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour les travaux.

VI Programme de voirie 2009 – marchés de travaux

M. Marcel LE FOLL explique que le programme de voirie 2009 consiste en la réfection de la rue Désiré Le Bonniec (tranche ferme) et la rue Tristan Corbière (tranche conditionnelle). Après vérification, il s'avère nécessaire de refaire partiellement le réseau d'eaux pluviales de ces rues. La commission d'appel d'offres s'est réunie ce jour, et a retenu l'entreprise la moins disante : Eurovia, pour un montant de 114 070.95 €HT. A l'unanimité, le conseil municipal décide d'octroyer ce marché à cette entreprise.

VII Cimetière – Construction d'un abri

M. Marcel LE FOLL fait part que dans le cadre de l'aménagement du cimetière, il est prévu la construction d'un bâtiment pour constituer un local technique, un bloc sanitaire et un abri pour la célébration des obsèques civiles. L'entreprise LE PERON de SQUIFFIEC a fourni un devis pour un montant HT de 15 850 €. M. Marcel LE FOLL précise qu'une somme de 25 000 €a été prévue au budget. A l'unanimité, le conseil municipal approuve ce projet.

VIII Tarifs de location des équipements communaux

M. Bernard HENRY informe que la commission de gestion des équipements communaux s'est réunie et propose d'augmenter les tarifs de 2 % à compter du 01 janvier 2010 à savoir :

Salle des Fêtes :

. **Bals.**

*pour Pabuais et associations pabuaises
- matinée ou soirée 205 €

* pour privés extérieurs et associations extérieures
- matinée ou soirée 400 €

Fest-Noz

*pour Pabuais et associations pabuaises
- matinée ou soirée 420 €

* pour privés extérieurs et associations extérieures
- matinée ou soirée 540 €

Repas divers avec cuisine : 1/2 salle :

- Pabuais
midi ou soir 165 €

midi et soir 210 €

- Extérieur
midi ou soir 220 €

midi et soir 250 €

Repas divers avec cuisine : salle entière

* pour Pabuais
- midi ou soir 240 €

- midi et soir 320 €

* Extérieur
- midi ou soir 370 €

- midi et soir 440 €

Apéritif

- Pabuais 70 €

- Extérieur 130 €

Repas divers sans cuisine : 1/2 salle

- Pabuais 92 €

- Extérieur 205 €

Repas divers sans cuisine : salle entière

- Pabuais 133 €

- Extérieur 286 €

Réunions, congrès, conférences :

- Associations locales gratuit

- Extérieur 105 €

Concours de Cartes – Loto :

- Associations locales gratuit

- Extérieur 155 €

Séances culturelles et artistiques, arbre de Noël :

- Associations locales gratuit

- Extérieur 170 €

Cautiion 600 €

Salle de réunion

Buffets - Anniversaire

- Jeunes	50 €
- Adultes	100 €

Réunions

- Jeunes	30 €
- Adultes	45 €

Caution 100 €

Une caution est également demandée aux personnes et associations qui occupent la salle à titre gratuit, la caution est valable pour l'ensemble des manifestations de l'année et est versée en début d'année.

Il est rappelé que les associations pabuaises bénéficient de la location gratuite de la salle des fêtes pour 3 manifestations par an.

La commission propose d'instituer un tarif horaire pour les heures de ménage complémentaires, en cas de besoin **17 €**

Tarifs de location de tennis

Locations horaires :

- Adultes extérieurs	10 €
- Adultes PABU et Communes CDC	8 €
- Jeunes	3 €

Abonnement 10 heures au choix :

- Adultes extérieurs	75 €
- Adultes PABU et Communes CDC	60 €
- Jeunes	15 €

Abonnement annuel - 40 heures :

1 heure fixe ou 40 heures volantes

- Adultes extérieurs	300 €
- Adultes PABU et Communes CDC	240 €
- Jeunes	60 €

Tarifs location boulodrome

- utilisateur Pabuais	Gratuit
- utilisateur extérieur	80 €
- caution	110 €

A l'unanimité, le conseil municipal approuve ces nouveaux tarifs.

IX Subvention complémentaire 2009 – Maisons fleuries 2009

Dans le cadre du concours des maisons fleuries 2009, Mme Martine ANGER fait part qu'il y a lieu de voter une subvention de 805 € pour les lauréats à savoir 55 € pour les 4 premiers, 45 € pour les 4 seconds, et 30 € pour les autres lauréats. A l'unanimité, le conseil approuve cette subvention.

X Contrat de groupe assurance du personnel

M. Marcel LE FOLL explique que le contrat groupe concernant l'assurance du personnel arrive à échéance le 31 décembre 2010. A la demande du centre de gestion, il est nécessaire de délibérer afin de préparer la prochaine consultation. A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette demande du centre de gestion.

XI Guingamp Communauté– changement d'appellation

M. Loïc FREMONT informe que par délibération du 04 juin 2009, le conseil communautaire a approuvé sa nouvelle dénomination à savoir : Guingamp Communauté. Ainsi, chaque commune doit elle délibérer pour approuver cette nouvelle appellation. M. Gérard CREEL demande la raison pour laquelle il est nécessaire de changer de nom. M. Loïc FREMONT répond qu'il aurait très difficile de traduire en breton le sigle communauté de communes. Il ajoute que le nouveau graphisme représente 6 carrés, soit les 6 communes faisant partie de la Communauté de Communes. A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette nouvelle appellation.

XII Informations

M. Marcel LE FOLL informe qu'un container à vêtements a été installé au bourg.

M. Bernard HENRY fait part qu'une réunion concernant la commission transports aura lieu le 11 décembre à 17H30 à la mairie.

M. Pierre SALLIOU explique que le 01 décembre à 18H aura lieu une réunion concernant la mutualisation. Il précise qu'une réunion à l'initiative du Conseil Général se tiendra le 30 novembre prochain à la salle des fêtes de PABU. M. Pierre SALLIOU ajoute que la cérémonie des vœux se déroulera le 8 janvier à 18H.

M. Bernard HENRY annonce que le Téléthon est organisé le samedi 28 Novembre à PABU.